60ème ANNEE



Correspondant au 11 mars 2021

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

المركب الإلهابية

اِتفاقات دولیة، قوانین، ومراسیم وترارات وآراء، مقررات ، مناشیر، إعلانات و بلاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité:
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél: 021.54.3506 à 09
	10,000 12.11		Fax: 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	BADR : Rib 00 300 060000201930048
		1	ETRANGER : (Compte devises)
			BADR: 003 00 060000014720242

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 21-96 du 27 Rajab 1442 correspondant au 11 mars 2021 portant convocation du corps électoral pour l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale
Décret exécutif n° 21-90 du 19 Rajab 1442 correspondant au 3 mars 2021 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2021
Décret exécutif n° 21-91 du 19 Rajab 1442 correspondant au 3 mars 2021 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2021
Décret exécutif n° 21-92 du 19 Rajab 1442 correspondant au 3 mars 2021 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale
DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 mettant fin aux fonctions du délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Guelma
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 mettant fin aux fonctions d'une inspectrice à l'inspection générale au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire
Décrets présidentiels du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 mettant fin à des fonctions au ministère de la justice
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 mettant fin aux fonctions d'un magistrat
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du secrétaire général de l'institut national d'études de stratégie globale
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination de la directrice de la documentation à l'institut national d'études de stratégie globale
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du consul général de la République algérienne démocratique et populaire à Lyon (République française)
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination d'inspecteurs à l'inspection générale du ministère de la justice
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale des services pénitentiaires
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination de la directrice de l'école nationale des personnels des greffes
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du directeur de l'école nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du directeur général du centre de recherche juridique et judiciaire
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du directeur de l'agence judiciaire du Trésor au ministère des finances
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du directeur général des sports au ministère de la jeunesse et des sports
Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du directeur de l'office national du parc culturel de Tindouf

12

SOMMAIRE (suite)

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

Arrêté du 21 Journada Ethania 1442 correspondant au 4 février 2021 portant homologation des indices des salaires et matières du 3ème trimestre 2020, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH)......

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE

DECRETS

Décret présidentiel n° 21-96 du 27 Rajab 1442 correspondant au 11 mars 2021 portant convocation du corps électoral pour l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91 (7 $^{\circ}$ et 10 $^{\circ}$), 151 et 224 ;

Vu l'ordonnance n° 21-01 du 26 Rajab 1442 correspondant au 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral, notamment son article 62 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-77 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021 portant dissolution de l'Assemblée Populaire Nationale ;

Vu l'avis du Conseil constitutionnel;

Décrète:

Article 1er. — En vue de l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale, le corps électoral est convoqué le samedi 12 juin 2021.

Art. 2. — Une révision exceptionnelle des listes électorales est ouverte, à compter du mardi 16 mars 2021, elle est clôturée le mardi 23 mars 2021.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Rajab 1442 correspondant au 11 mars 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret exécutif n° 21-90 du 19 Rajab 1442 correspondant au 3 mars 2021 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2021.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 98-227 du 19 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 13 juillet 1998, modifié et complété, relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de paiement de cinq cent cinquante millions de dinars (550.000.000 DA) et une autorisation de programme de cinq cent cinquante millions de dinars (550.000.000 DA), applicables aux dépenses à caractère définitif (prévues par la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021), conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de paiement de cinq cent cinquante millions de dinars (550.000.000 DA) et une autorisation de programme de cinq cent cinquante millions de dinars (550.000.000 DA), applicables aux dépenses à caractère définitif (prévues par la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021), conformément au tableau « B » annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Rajab 1442 correspondant au 3 mars 2021.

Abdelaziz DJERAD.

ANNEXE

Tableau « A » Concours définitifs

(En milliers de DA)

TOTAL	550.000	550.000	
Provision pour dépenses imprévues	550.000	550.000	
	C.P.	A.P.	
SECTEUR	MONTANTS ANNULES		
	(LII I	illillers de DA,	

Tableau « B » Concours définitifs

(En milliers de DA)

SECTEUR	MONTANTS OUVERTS			
	C.P.	A.P.		
Infrastructures socio-culturelles	550.000	550.000		
TOTAL	550.000	550.000		

Décret exécutif n° 21-91 du 19 Rajab 1442 correspondant au 3 mars 2021 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2021.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 98-227 du 19 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 13 juillet 1998, modifié et complété, relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de paiement de un milliard deux millions trois cent mille dinars (1.002.300.000 DA) et une autorisation de programme de un milliard deux millions trois cent mille dinars (1.002.300.000 DA), applicable aux dépenses à caractère définitif (prévues par la loi n° 20-16 du 16 Joumada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021), conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de paiement de un milliard deux millions trois cent mille dinars (1.002.300.000 DA) et une autorisation de programme de un milliard deux millions trois cent mille dinars (1.002.300.000 DA), applicable aux dépenses à caractère définitif (prévues par la loi n° 20-16 du 16 Joumada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021), conformément au tableau « B » annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Rajab 1442 correspondant au 3 mars 2021.

Abdelaziz DJERAD.

ANNEXE

Tableau « A » Concours définitifs

(En milliers de DA)

SECTEUR	MONTANTS ANNULES		
	C.P.	A.P.	
Provision pour dépenses imprévues	1.002.300	1.002.300	
TOTAL	1.002.300	1.002.300	

Tableau « B » Concours définitifs

(En milliers de DA)

SECTEUR	MONTANTS OUVERTS		
	C.P.	A.P.	
Infrastructures économiques et administratives	1.002.300	1.002.300	
TOTAL	1.002.300	1.002.300	

Décret exécutif n° 21-92 du 19 Rajab 1442 correspondant au 3 mars 2021 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 21-11 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'éducation nationale;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de trois cent quatre-vingt-deux millions cent trente-neuf mille dinars (382.139.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale et aux chapitres énumérés à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de trois cent quatre-vingt-deux millions cent trente-neuf mille dinars (382.139.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale et aux chapitres énumérés à l'état « B » annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Rajab 1442 correspondant au 3 mars 2021.

Abdelaziz DJERAD.

ETAT « A »

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	118.889.000
	Total de la 6ème partie	118.889.000
	Total du titre III	118.889.000
	Total de la sous-section I	118.889.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-04	Services déconcentrés de l'Etat — Perfectionnement continu organisé à l'échelle de wilaya, frais de formation préalable à la promotion et frais d'examen	224.500.000
	Total de la 3ème partie	224.500.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-05	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais liés à la gratuité du manuel scolaire au profit des élèves démunis	38.750.000
	Total de la 6ème partie	38.750.000
	Total du titre IV	263.250.000
	Total de la sous-section II	263.250.000
	Total de la section I	382.139.000
	Total des crédits annulés	382.139.000

ETAT « B »

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.500.000
	Total de la 1ère partie	1.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	
34-02	Administration centrale — Fournitures	1.600.000
34-03	Administration centrale — Charge annexes	1.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.000.000
34-92		2.039.000
	Total de la 4ème partie	6.639.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation nationale (INFPE)	12.000.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	241.000.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation	7.000.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication en éducation	10.000.000
	Total de la 6ème partie	270.000.000
	Total du titre III	278.139.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à l'institut national de recherche en éducation	104.000.000
	Total de la 4ème partie	104.000.000
	Total du titre IV	104.000.000
	Total de la sous-section I	382.139.000
	Total des crédits ouverts	382.139.000

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 mettant fin aux fonctions du délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Guelma.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, il est mis fin aux fonctions de délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Guelma, exercées par M. Abderrazak Messaoudia.

---*---

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 mettant fin aux fonctions d'une inspectrice à l'inspection générale au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, il est mis fin aux fonctions d'inspectrice à l'inspection générale au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, exercées par Mme. Farah Kedjar, appelée à réintégrer son grade d'origine.

Décrets présidentiels du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 mettant fin à des fonctions au ministère de la justice.

---*----

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, il est mis fin aux fonctions au ministère de la justice, exercées par MM.:

- Ahmed Hamed Abdelouahab, chargé d'études et de synthèse, admis à la retraite;
- Mohamed Aïssaoui, directeur des finances et de la comptabilité, appelé à réintégrer son grade d'origine;
- Rafik Zakaria Khetab, sous-directeur des auxiliaires de justice et du sceau de l'Etat, appelé à réintégrer son grade d'origine.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur du budget d'équipement au ministère de la justice, exercées par M. Yassine Toubal, appelé à réintégrer son grade d'origine.

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 mettant fin aux fonctions d'un magistrat.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, il est mis fin aux fonctions de juge, exercées par M. Slimane Brahimi, admis à la retraite.

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des études juridiques à la direction de l'agence judiciaire du Trésor au ministère des finances, exercées par M. Nour-Eddine Ould Hamrane, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du secrétaire général de l'institut national d'études de stratégie globale.

----*---

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, M. Ahcène Gherabi est nommé secrétaire général de l'institut national d'études de stratégie globale.

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination de la directrice de la documentation à l'institut national d'études de stratégie globale.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, Mme. Nadia Asselah est nommée directrice de la documentation à l'institut national d'études de stratégie globale.

---*---

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, sont nommés à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption, Mmes. et M.:

- Leïla Chabani, sous-directrice chargée des personnels et des moyens;
 - Nassima Hanafi, chef d'études;
 - Abdellatif Benida, chef d'études.

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du consul général de la République algérienne démocratique et populaire à Lyon (République française).

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, M. Abdelaziz Mayouf est nommé consul général de la République algérienne démocratique et populaire à Lyon (République française), à compter du 15 octobre 2020.

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination d'inspecteurs à l'inspection générale du ministère de la justice.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, sont nommés inspecteurs à l'inspection générale du ministère de la justice, Mmes. et MM.:

- Nora Aissani ;
- Fatima Chalabi;
- Hayet Aouamria;
- Ahmed Boukrouba;
- M'Hamed Benlembarek;
- Larbi Hamdi ;
- Fouad Harkat ;
- Hakim Hadj Achour;
- Mourad Diabi ;
- Djillali Bouterfas.

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale des services pénitentiaires.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, M. Mohammed Khobizi est nommé inspecteur à l'inspection générale des services pénitentiaires.

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination de la directrice de l'école nationale des personnels des greffes.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, Mme. Nacéra Berkane est nommée directrice de l'école nationale des personnels des greffes.

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du directeur de l'école nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, M. Mohand Ouali Hadjar est nommé directeur de l'école nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire.

---*---

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du directeur général du centre de recherche juridique et judiciaire.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, M. Rachid Farah est nommé directeur général du centre de recherche juridique et judiciaire.

---*---

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du directeur de l'agence judiciaire du Trésor au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, M. Nour-Eddine Ould Hamrane est nommé directeur de l'agence judiciaire du Trésor au ministère des finances.

----*----

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du directeur général des sports au ministère de la jeunesse et des sports.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, M. Mohamed Djeraoui est nommé directeur général des sports au ministère de la jeunesse et des sports.

----*----

Décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021 portant nomination du directeur de l'office national du parc culturel de Tindouf.

Par décret présidentiel du 17 Rajab 1442 correspondant au 1er mars 2021, M. Hamida Haidas est nommé directeur de l'office national du parc culturel de Tindouf.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté interministériel du 27 Journada Ethania 1442 correspondant au 10 février 2021 fixant l'organisation interne du centre de recherche en sciences pharmaceutiques (C.R.S.P).

Le Premier ministre,

Le ministre des finances,

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Journada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu le décret exécutif n° 18-245 du 29 Moharram 1440 correspondant au 9 octobre 2018 portant création d'un centre de recherche en sciences pharmaceutiques (C.R.S.P);

Arrêtent:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n° 11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique, le présent arrêté a pour objet de fixer l'organisation interne du centre de recherche en sciences pharmaceutiques désigné ci-après le « centre ».

Art. 2. — Sous l'autorité du directeur, assisté du directeur adjoint et du secrétaire général, le centre est organisé en départements techniques, en services administratifs, en divisions de recherche, en ateliers et en services communs de recherche.

- Art. 3. Les départements techniques, au nombre de deux (2), sont constitués :
- du département des relations extérieures et de la valorisation des résultats de la recherche scientifique ;
- du département du suivi des activités de recherche en sciences pharmaceutiques.
- Art. 4. Le département des relations extérieures et de la valorisation des résultats de la recherche scientifique est chargé, notamment :
- d'initier des actions en vue de dynamiser la coopération scientifique nationale et internationale dans le domaine de la vocation du centre;
- de valoriser les résultats de la recherche scientifique et d'activer la veille technologique ;
- de promouvoir l'information scientifique et technique dans le domaine d'intervention du centre et de proposer toute mesure à même d'en faciliter l'accès aux utilisateurs ;
- d'organiser des manifestations scientifiques nationales et internationales dans les domaines de recherche du centre;
- d'assurer la gestion, le développement et la conservation du fonds documentaire et des archives scientifiques et techniques du centre.

Il est organisé en trois (3) services :

- service des relations extérieures et la communication ;
- service de la valorisation des résultats de la recherche scientifique et de la veille technologique ;
 - service de la documentation scientifique et technique.
- Art. 5. Le département du suivi des activités de recherche en sciences pharmaceutiques est chargé, notamment :
- de gérer les projets de recherche et assurer la réalisation des travaux de recherche et d'études ;
- d'œuvrer à la mise en place de bases de données scientifiques dans les domaines des sciences pharmaceutiques ;
- de centraliser les demandes en matériel scientifique et technologique des structures de recherche ;
- d'utiliser et de développer les équipements scientifiques dans les domaines vocation du centre;
- d'assurer la mise en œuvre et l'entretien des processus du système management qualité.

Il est organisé en trois (3) services :

- service de suivi des projets de recherche ;
- service des équipements scientifiques ;
- service d'assurance qualité.

Art. 6. — Est rattaché au secrétaire général le bureau de la sûreté interne.

- Art. 7. Les services administratifs sont chargés :
- d'élaborer et de mettre en œuvre le plan annuel de gestion des ressources humaines ;
 - d'assurer le suivi de la carrière des personnels du centre ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre les plans annuels et pluriannuels de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels du centre ;
- d'élaborer le projet de budget de fonctionnement et d'équipement du centre et d'en assurer l'exécution après approbation;
 - de tenir la comptabilité générale du centre ;
- d'assurer la dotation en moyens de fonctionnement des structures du centre ;
- d'assurer la gestion des affaires contentieuses et juridiques du centre;
- d'assurer la gestion, l'entretien et la maintenance du patrimoine mobilier et immobilier du centre ;
 - de tenir les registres d'inventaire du centre ;
- d'assurer la conservation et l'entretien des archives du centre.

Les services administratifs, au nombre de trois (3), sont organisés en :

- service du personnel et de la formation ;
- service du budget et de la comptabilité ;
- service des moyens généraux.
- Art. 8. Les divisions de recherche au nombre de quatre (4) sont constituées par :
- la division « médicament, principe actif et synthèse moléculaire » ;
- la division « modélisation, bio-thérapeutique et bioéquivalence et pharmacogénétique » ;
- la division « santé, pathologies chroniques et études cliniques »;
- la division « lutte antidopage, sécurité sanitaire et toxicologie ».
- 1. La division « médicament, principe actif et synthèse moléculaire » est chargée de mener des études et des travaux de recherche sur :
- la promotion de la recherche en matière de principe actif du médicament, de synthèse moléculaire, de l'effet thérapeutique des nouvelles molécules et de l'innovation ;
- la prospection des différentes sources produisant les principes actifs ;
- la qualité, les normes et les références des substances bioactives.
- 2. La division « modélisation, bio-thérapeutique et bioéquivalence et pharmacogénétique » est chargée de mener des études et des travaux de recherche sur :
- la modélisation de l'exposition aux médicaments, de la maîtrise de l'efficacité pharmaceutique établie à partir des connaissances fondamentales ainsi que du développement des médicaments ;

- l'utilisation de la modélisation et la simulation computationnelle pour la conception de nouvelles molécules thérapeutiques ;
- le développement des méthodes d'études in-silico dans le domaine des sciences pharmaceutiques;
- la modélisation et la simulation sur les procédés pharmaceutiques.
- **3. La division « santé, pathologies chroniques et études cliniques »** est chargée de mener des études et des travaux de recherche sur :
- le développement de la pharmacologie en matière de maladies chroniques, études cliniques et de maladies émergentes et ré-émergentes ;
- la conception de protocoles pharmacologiques innovants pour la prise en charge des maladies chroniques ;
- les études expérimentales et cliniques conformément à la législation en vigueur.
- **4.** La division « lutte antidopage, sécurité sanitaire et toxicologie » est chargée de mener des études et des travaux de recherche sur :
- la promotion de la recherche en matière de lutte contre le dopage ;
- la sécurité sanitaire et l'évaluation des risques concernant la santé et la veille sanitaire;
 - les études toxicologiques des médicaments.
- Art. 9. Les ateliers, au nombre de cinq (5), sont constitués par :
- l'atelier « structure moléculaire, synthèse moléculaire, extraction, purification, séparation, identification et quantification » ;
- l'atelier « formulation, galénique, excipients et stérilisation »;
 - l'atelier « toxicologie, expérimentation animale » ;
- l'atelier « modélisation, bio-informatique, statistiques et pharmacogénétique » ;
- l'atelier « prototypage, instrumentation et suivi technique des équipements scientifiques ».
- Art. 10. Le service commun créé selon les dispositions de l'article 36 du décret exécutif n° 11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 susvisé, est placé sous la responsabilité d'un chef de service et est composé de sections.
- Art. 11. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Journada Ethania 1442 correspondant au 10 février 2021.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Le ministre des finances
Aïmene

Abdelbaki BENZIANE

BENABDERRAHMANE

Pour le Premier ministre et par délégation,

le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

Arrêté du 21 Joumada Ethania 1442 correspondant au 4 février 2021 portant homologation des indices des salaires et matières du 3ème trimestre 2020, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH).

Le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville,

Vu le décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment ses articles 102 et 103 ;

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement; Vu le décret exécutif n° 91-145 du 27 Chaoual 1411 correspondant au 12 mai 1991, modifié et complété, portant statuts de la caisse nationale du logement (C.N.L);

Arrête:

Article 1er. — En application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 susvisé, sont homologués les indices des salaires et des matières du 3ème trimestre 2020, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), et définis aux tableaux joints en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada Ethania 1442 correspondant au 4 février 2021.

Kamal NASRI.

ANNEXE

TABLEAUX DES INDICES DES SALAIRES ET DES MATIERES UTILISES DANS LES FORMULES D'ACTUALISATION ET DE REVISION DES PRIX DES MARCHES DE TRAVAUX DU SECTEUR DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE (BTPH)

3ème TRIMESTRE 2020

I. INDICES SALAIRES

A. Indices salaires base 1000 - janvier 2020

MOIS	EQUIPEMENT				
WOIS	Gros œuvres	Plomberie/ Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture/ Vitrerie
Juillet 2020	1000	1000	1000	1000	1000
Août 2020	1000	1000	1000	1000	1000
Septembre 2020	1000	1000	1000	1000	1000

B. Coefficient de raccordement permettant de calculer à partir des indices, base 1000 en janvier 2020, les indices base 1000 en janvier 2011.

Equipement	Gros œuvres	Plomberie/ Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture/ Vitrerie
Coefficient de raccordement	1,420	1,305	1,268	1,446	1,390

II. COEFFICIENT « K » DES CHARGES SOCIALES

A compter du 1er octobre 1999, deux (2) valeurs du coefficient « K » des charges sociales sont appliquables dans les formules de variation de prix, selon les cas prévus ci-dessous :

1) La valeur du coefficient « K » des charges sociales, appliquée pour les marchés conclus entre le 1er avril 1985 et le 30 septembre 1999 :

K = 0.5147

2) La valeur du coefficient « K » des charges sociales, appliquée pour les marchés conclus postérieurement au 30 septembre 1999 :

K = 0,5148

III. INDICES MATIERES 3ème TRIMESTRE 2020

1- ACIER

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Adp	Acier dur pour précontrainte	1,180	1000	1000	1000
2	Acl	Cornière à ailes égales	1,109	1000	1000	1000
3	Ad	Acier doux pour béton armé	1,000	1000	1000	1000
4	Apf	Profilés métalliques laminés à chaud (IPN, UPN, IPE, HEA, HEB)	1,001	996	996	996
5	At	Acier à haute adhérence pour béton armé	1,084	990	1003	1006
6	Вс	Boulon et crochet	0,957	1000	1000	1000
7	Chac	Chaudière en acier	1,000	1000	1000	1000
8	Fiat	Fil d'attache	0,934	1006	995	1000
9	Fp	Fer plat	1,232	1000	1000	1000
10	Ft	Fer en T	1,000	1000	1000	1000
11	Poi	Pointe	0,914	1000	1000	1000
12	Rac	Radiateur en acier	1,000	1000	1000	1000
13	Trs	Treillis soudé	1,258	954	906	1007

2- TOLES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Tn	Panneau de tôle nervurée	1,157	1120	1122	998
2	Та	Tôle acier galvanisé	0,955	913	910	926
3	Tal	Tôle acier pour profilés laminés à froid (P.A.F)	1,210	1029	1058	1033
4	Tea	Tuile acier	1,051	929	929	929
5	Tge	Tôle ondulée galvanisée	1,000	1000	1000	1000

3- GRANULATS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Gr	Gravier concassé	0,883	1000	1000	1000
2	Cail	Caillou type ballast	1,058	1000	1000	1000
3	Grr	Gravier roulé	1,000	1000	1000	1000
4	Moe	Moellon	0,996	1000	1000	1000
5	Pme	Poudre de marbre	1,000	1000	1000	1000
6	Sa	Sable alluvionnaire ou de concassage	1,068	1000	1000	1000
7	Tou	Tout-venant	1,306	1000	1000	1000
8	Tuf	Tuf	1,000	1000	1000	1000

4- LIANTS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	BPE	Béton courant prêt à l'emploi	1,085	1000	1000	1000
2	Chc	Chaux hydraulique	1,123	1000	1000	1000
3	Cimc	CEM II ciment portland composé	1,220	1001	1000	1000
4	Cimo	CEM I ciment portland artificiel	1,000	1026	984	987
5	Hts	CEM III ciment de haut fourneau	1,000	997	993	981
6	Pl	Plâtre	1,352	1000	1000	1000

5- ADJUVANTS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Adja	Accélérateur de prise de béton	0,958	1000	1000	1000
2	Adjh	Hydrofuges	1,005	1000	1000	1000
3	Adjr	Retardateur de prise de béton	0,899	1000	1000	1000
4	Apl	Plastifiant de béton	0,983	1000	1000	1000

6- MAÇONNERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Brc	Brique creuse	0,804	1018	1015	1018
2	Brp	Brique pleine	1,197	1000	1000	1000
3	Bts	Brique en terre stabilisée (BTS)	1,000	1000	1000	1000
4	Cl	Claustra	0,933	1000	1000	1000
5	Crp	Carreau de plâtre	1,093	1000	1000	1000
6	Hou	Corps creux (hourdi)	1,740	1000	1000	1000
7	Pba	Poutrelle en béton armé (préfabriquée)	1,000	1000	1000	1000
8	Pg	Parpaing en béton	1,224	1000	1000	1000

7- REVETEMENTS ET COUVERTURES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Caf	Carreau de faïence	0,913	1011	1001	1014
2	Cg	Carreau de granito	1,000	1000	1000	1000
3	MF	Marbre pour revêtement	1,400	1000	1000	1000
4	Plt	Plinthe	0,775	1026	1004	997
5	Те	Tuile petite écaillée	0,839	964	968	959

8- PEINTURE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Pve	Peinture vinylique	1,239	1000	1000	1000
2	Pey	Peinture Epoxy	2,088	1000	1000	1000
3	Gly	Peinture glycérophtalique	1,686	1000	1000	1000
4	Par	Peinture Arris	1,210	1000	1000	1000
5	Pea	Peinture antirouille	1,100	1000	1000	1000
6	Peh	Peinture à l'huile	1,630	1000	1000	1000
7	Psy	Peinture styralin	1,763	1000	1000	1000
8	Psyn	Peinture pour signalisation routière	1,220	1000	1000	1000

9- MENUISERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Bcj	Bois acajou	1,000	1000	1000	1000
2	Bms	Madrier bois blanc	1,546	975	974	973
3	Во	Contreplaqué	1,372	1000	1000	1000
4	Brn	Bois rouge	1,278	989	1150	1145
5	Falu	Fenêtre en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
6	Fb	Fenêtre en bois avec cadre	1,000	1000	1000	1000
7	Fpvc	Fenêtre en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
8	Pab	Panneau aggloméré de bois	1,103	1000	1000	1000
9	Palu	Porte en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
10	Pb	Persienne en bois avec cadre	1,115	1000	1000	1000
11	PFalu	Porte-fenêtre en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
12	PFb	Porte-fenêtre en bois avec cadre	0,935	1000	1000	1000
13	PFpvc	Porte-fenêtre en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
14	Piso	Porte isoplane avec cadre	1,000	1000	1000	1000
15	Ppb	Porte pleine en bois avec cadre	1,046	1000	1000	1000
16	Ppvc	Porte en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
17	Sac	Planche de bois blanc qualité de coffrage	1,312	942	956	942

10-QUINCAILLERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Cr	Crémone	1,103	1000	1000	1000
2	Pa	Paumelle laminée	1,000	1000	1000	1000
3	Pe	Pêne dormant	1,050	1000	1000	1000
4	Tsc	Tube serrurerie carré	1,195	963	963	963
5	Tsr	Tube serrurerie rond	1,250	1000	1000	1000
6	Znl	Zinc laminé	1,146	1000	1000	1000

11- VITRERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Vv	Verre à vitre normal	1,240	1000	1000	1000
2	Brnv	Brique nevada	1,027	1000	1000	1000
3	Mas	Mastic	1,101	1000	1000	1000
4	Va	Verre armé	1,244	1000	1000	1000
5	Vd	Verre épais double	1,000	1000	1000	1000
6	Vgl	Verre glace	1,035	1000	1000	1000
7	Vm	Verre martelé	1,033	1000	1000	1000

12- ELECTRICITE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Armg	Armoire générale	1,000	1000	1000	1000
2	Bau	Bloc autonome	1,000	1000	1000	1000
3	Bod	Boîte de dérivation	1,170	1000	1000	1000
4	Ca	Chemin de câble en dalle perforée	1,000	1000	1000	1000
5	Cf	Fils de cuivre nu	1,157	1000	1000	1000
6	Coe	Coffret d'étage (grille de dérivation)	1,000	1000	1000	1000
7	Cop	Coffret pied de colonne montante	1,000	1000	1000	1000
8	Cor	Coffret de répartition	1,000	1000	1000	1000
9	Cpfg	Câble de série à cond. rigide (4 cond.)	1,179	1000	1034	1000
10	Cth	Câble de série à cond. rigide (1 cond.)	1,195	1000	1103	1150
11	Cts	Câble moyenne tension	1,194	1000	1041	1000
12	Cuf	Câble de série à cond. rigide (3 cond.)	1,144	1000	1000	1000
13	Disb	Disjoncteur différentiel bipolaire	1,069	1000	1000	1000
14	Disc	Disjoncteur tripolaire	1,210	1000	1000	1000
15	Dist	Disjoncteur tétra-polaire	1,283	1000	1000	1000
16	Ga	Gaine ICD orange	0,980	1000	1000	1000
17	Не	Hublot	1,000	1000	1000	1000
18	Itd	Interrupteur double allumage encastré	1,000	1000	1000	1000
19	Its	Interrupteur simple allumage encastré	1,000	1000	1000	1000
20	Lum	Luminaire à mercure	1,000	1000	1000	1000
21	Lus	Luminaire à sodium	1,000	1000	1000	1000
22	Pla	Plafonnier vasque	1,000	1000	1000	1000
23	Pqt	Piquet de terre	1,000	1000	1000	1000
24	Pr	Prise à encastrer	1,142	1000	1000	1000
25	Rf	Réflecteur	1,000	1000	1000	1000
26	Rg	Réglette monoclip	1,000	1000	1000	1000
27	Ste	Stop circuit	1,000	1000	1000	1000
28	Тр	Tube plastique rigide	1,000	1000	1000	1000
29	Tra	Poste de transformation MT/BT	1,000	1000	1000	1000

13- FONTE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Chaf	Chaudière en fonte	1,000	1000	1000	1000
2	Grc	Grille caniveau	1,295	1000	1000	1000
3	Raf	Radiateur en fonte	1,000	1000	1000	1000
4	Tamf	Tampons de regards en fonte	1,292	1000	1000	1000
5	Vef	Vanne en fonte	1,000	1000	1000	1000

14- PLOMBERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Ado	Adoucisseur semi-automatique	0,902	1000	1000	1000
2	Aer	Aérotherme	1,000	1000	1000	1000
3	Atb	Tube acier enrobé	1,000	1000	1000	1000
4	Atn	Tube acier noir	1,014	1000	1000	1000
5	Bai	Baignoire en céramique	1,029	1000	1000	1000
6	Baie	Baignoire en tôle d'acier	1,283	1000	1000	1000
7	Bru	Brûleur gaz	1,000	1000	1000	1000
8	Che	Chauffe-eau	1,042	1000	1000	1000
9	Cla	Clapet de non retour	1,338	1000	1000	1000
10	Cli	Climatiseur	1,363	1080	1080	1080
11	Com	Compteur d'eau	1,048	1000	1000	1000
12	Cs	Circulateur	1,000	1000	1000	1000
13	Cta	Centrale de traitement d'air	1,000	1000	1000	1000
14	Cut	Tube de cuivre (en barre ou en couronne)	1,000	1000	1000	1000
15	Cuv	Cuvette anglaise	1,286	1000	1000	1000
16	EVc	Evier en céramique	1,435	1000	1000	1000
17	EVx	Evier en tôle inox	1,333	1000	1000	1000
18	Grf	Groupe frigorifique	1,000	1000	1000	1000
19	Iso	Coquille laine de roche	1,000	1000	1000	1000
20	Le	Lavabo en céramique	1,000	1000	1000	1000
21	Prac	Pièces de raccordement (coude, manchon, té)	1,377	1000	1000	1000
22	Reg	Régulateur	1,000	1000	1000	1000
23	Res	Réservoir de production d'eau chaude	1,000	1000	1000	1000
24	Rin	Robinet vanne à cage ronde	1,050	1000	1000	1000
25	Rol	Robinet d'arrêt d'eau en laiton poli	1,189	1000	1000	1000
26	Rsa	Robinetterie sanitaire	0,939	1000	1000	1000
27	Sup	Surpresseur hydraulique intermittent	1,000	1000	1000	1000
28	Tag	Tube acier galvanisé	1,036	1000	1000	1000
29	Тср	Tuyau en chlorure de polyvinyle	1,075	1000	1000	1000
30	Van	Vanne	1,019	1000	1000	1000
31	Vc	Ventilateur centrifuge	1,000	1000	1000	1000
32	Vco	Ventilo-convecteur	1,143	1000	1000	1000
33	Ve	Vase d'expansion	1,000	1000	1000	1000

15- ETANCHEITE ET ISOLATION

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2010	Septembre 2020
1	Bio	Bitume oxydé	1,339	922	973	1023
2	Chb	Chape souple bitumée	0,914	1000	1000	1000
3	Chs	Chape surface aluminium (PAXALUMIN)	1,379	1000	1000	957
4	Etl	Etanchéité liquide (résine)	1,005	1000	1000	1000
5	Etm	Etanchéité membrane	1,000	1000	1000	1000
6	Fei	Feutre imprégné	1,148	1000	1000	1000
7	Fli	Flint - Kot	1,084	1000	1000	1000
8	Gc	Gargouille et crapaudine	1,000	1000	1000	1000
9	Pan	Panneau de liège aggloméré	1,065	1000	1000	1000
10	Pk	Papier Kraft	1,000	1000	1000	1000
11	Pol	Polystyrène	1,079	1000	1000	1000

16- TRANSPORT

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Тра	Transport par air	1,000	1000	1000	1000
2	Tpf	Transport par fer	1,000	1000	1000	1000
3	Tpm	Transport par mer	1,000	1000	1000	1000
4	Tpr	Transport par route	0,833	1000	1000	1000

17- ENERGIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Aty	Acétylène	1,105	1000	1000	1000
2	Ea	Essence auto	1,869	1124	1124	1124
3	Ec	Electrode baguette de soudure	1,000	1000	1000	1000
4	Eel	Consommation électricité	0,991	1000	1000	1000
5	Ex	Explosif	1,000	1000	1000	1000
6	Got	Gasoil vente à terre	1,586	1263	1263	1263
7	Oxy	Oxygène	1,107	1000	1000	1000

18- CANALISATIONS POUR RESEAUX

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Act	Buse en ciment comprimé	1,000	1000	1000	1000
2	Bpvc	Buse en matière plastique (PVC)	1,000	1000	1000	1000
3	Bus	Buse métallique	1,000	1000	1000	1000
4	Pehd	Tuyau en PEHD	1,000	1000	1000	1000
5	Trf	Tuyau et raccord en fonte	1,000	1000	1000	1000
6	Tua	Buse en béton armé	1,000	1000	1000	1000

19- AMENAGEMENT EXTERIEUR

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Bor	Bordure de trottoir	1,044	1047	1053	1034
2	Bou	Bouche d'incendie	1,452	1000	1000	1000
3	Can	Candélabre	1,050	1000	1000	1000
4	Сс	Carreau de ciment	1,000	1000	1000	1000
5	Gri	Grillage galvanisé	1,051	1000	1000	1000
6	Gril	Grillage avertisseur	0,848	1000	1000	1000
7	Gzl	Gazon	1,000	1000	1000	1000
8	Pav	Pavé pour trottoir	1,563	1000	1000	1000

20-VOIRIES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Bil	Bitume pour revêtement	1,274	1027	1070	1044
2	Cutb	Cut-back	1,212	1083	1116	1136
3	Em	Emulsion	1,269	1078	1110	1129
4	Gls	Glissière de sécurité (en acier)	1,016	1000	1000	1000
5	Glsb	Glissière de sécurité (en béton)	1,000	1000	1000	1000
6	Pas	Panneaux de signalisation routière	1,481	1000	1000	1000

21- MATIERES ET PRODUITS DIVERS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020
1	Cchl	Caoutchouc chloré	2,063	1000	1000	1000
2	Ceph	Cellule photoélectrique	1,000	1000	1000	1000
3	Mv	Matelas laine de verre	1,338	1000	1000	1000
4	Pai	Panneau isotherme	1,198	1000	1000	1000
5	Ply	Polyuréthane	1,096	1000	1000	1000
6	Pn	Pneumatique	1,000	1000	1000	1000
7	Pvc	Plaque PVC	1,011	1000	1000	1000

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE

Arrêté du 4 Rajab 1442 correspondant au 16 février 2021 portant agrément d'agents de contrôle de la sécurité sociale.

Par arrêté du 4 Rajab 1442 correspondant au 16 février 2021, sont agréés les agents de contrôle de la sécurité sociale, cités au tableau ci-après :

NOMS ET PRENOMS	ORGANISME EMPLOYEUR	WILAYAS
Halimi Youcef	Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS)	Boumerdès
Hafsaoui Akila	,,	Tipaza
Sid Mohamed	,,	Naâma
Regainia Lotfi	,,	Souk Ahras
Djouamaa Asmahane	,,	Souk Ahras
Haraoubia Nabil	,,	Souk Ahras
Lasri Mohammed	,,	Tlemcen
Besseghier Hocine	,,	Relizane
Chabi Fadhila	Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS)	Tizi Ouzou
Aidoud Rabie	,,	Tissemsilt
Djaballah Abdelkader	Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)	El Tarf

Les agents de contrôle cités ci-dessus, ne peuvent accomplir leur mission qu'après avoir prêté le serment prévu à l'article 12 du décret exécutif n° 05-130 du 15 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 24 avril 2005 fixant les conditions d'exercice et les modalités d'agrément des agents de contrôle de la sécurité sociale.